

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 774 abrogeant l'arrêté n° o1S du 15 mai 1937 accordant L \L. Alexandre Ghalib un Pérés d'occupation provisoire d'un terrain du domaine privé de Etat français,

n° 774

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 août 1938

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1938

Date du numéro
31 août 1938

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 318 du 15 mai 1937 accordant à M. Alexandre Ghaleb un permis d'occupation provisoire d'un terrain du Domaine privé de l'Etat français est abrogé pour compter du 14 août 1937